

## Chapitre 7 - Style d'autorité dirigeante

Afin de fournir des services à la communauté, les Premières Nations ont besoin d'une structure pour appliquer la politique de logement de manière professionnelle. Les chapitres précédents ont fourni des informations pour aider les Premières Nations à se développer, à identifier les besoins de la communauté en termes de programmes et de services et peut-être à identifier de nouvelles demandes de logement.

Le guide a également identifié un environnement réglementaire auquel les Premières nations doivent adhérer lorsqu'elles traitent de leurs terres, y compris des lignes directrices et des restrictions en matière d'utilisation des terres, et comment construire et entretenir ces terres.

Il est maintenant important de développer un système pour gérer et offrir les programmes et services. Il existe de nombreux styles de gouvernance disponibles:

- Première nation (chef et conseil);
- Comité du logement établi par le chef et le conseil;
- Département du logement comme contrôle opérationnel;
- Autorité indépendante du logement avec conseil;
- Coopérative de logement appartenant à la bande;
- Office du logement mandaté par le Conseil (modèle à but non lucratif); et
- Autorité contrôlée par un tiers indépendant (modèle à but lucratif).

Quelle que soit la structure d'autorité de gouvernance appliquée, le système doit intégrer des critères qui se traduiront par une saine gestion, une bonne gouvernance et un leadership fondé sur des principes.

Le système doit permettre au personnel du logement de s'acquitter de ses fonctions de gestion et de mise en application des politiques de logement comme mandaté par la communauté.

Le système doit inclure une structure de communication appropriée entre la direction et l'administration pour la publication en temps opportun des directives au service du logement, et un système de rapports pour surveiller et évaluer les progrès et la qualité des services fournis par le ministère. Le système ne devrait pas permettre la participation ou l'interruption quotidienne du chef et du conseil dans les opérations quotidiennes des programmes et services de logement.

Une politique du logement doit inclure le modèle de gouvernance des Premières Nations. Cette structure organisationnelle décrira les voies de communication, d'autorité et de responsabilité au sein de la Première nation en ce qui concerne la fourniture de logements. La structure peut être esquissée à la fois sous forme de diagramme et d'explication écrite, fournissant au Service du logement l'ordre de son contrôle opérationnel. La structure organisationnelle peut montrer comment la Première Nation interagit à l'interne avec différents ministères, dirigeants et membres de la communauté, ainsi qu'avec des organisations et des autorités externes.

Il est essentiel de placer cette structure organisationnelle au début de la politique du logement car toutes les procédures incluses dans la politique découleront de cette structure.

Les Premières Nations peuvent avoir des structures de gouvernance entièrement différentes - cela n'a pas d'importance - l'aspect le plus important de la gouvernance dans la politique du logement est qu'elle est décrite en détail dans une forme et dans un langage que tout le monde comprend.